

LA GROTTÉ SÉPULCRALE

DE NANTEUIL-VICHEL.

Vous m'avez prié, Messieurs et chers collègues de vous rendre compte de la visite qu'en la compagnie de M. Harant j'ai faite à la grotte sépulcrale de Nanteuil-Vichel récemment découverte.

Le rapport qu'en ma qualité de membre correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, j'adressais le 7 décembre 1877, à M. le Ministre sur cette découverte, sera ma meilleure réponse; permettez-moi donc de vous le présenter *in extenso*, sauf à le faire suivre de quelques additions qui devront le compléter.

« Monsieur le Ministre,

« J'ai l'honneur de vous signaler une découverte intéressante qui vient d'être faite à Nanteuil-Vichel, commune faisant partie du canton de Neuilly-Saint-Front, arrondissement de Château-Thierry.

« Au-dessus de la vallée marécageuse de l'Ourcq et au sommet de la colline qui domine sa rive gauche, presque en face le château de Pringy, se trouve un orle assez élevé à l'extrémité duquel existe une grotte appelée le Bovillon, qui a donné son nom au canton ou lieudit.

« M. le comte des Cars, propriétaire de ce terrain, y faisait, la semaine dernière, creuser des trous pour une plantation, lorsque ses ouvriers, en travaillant au devant de cette grotte, découvrirent et mirent au jour un assez grand nombre d'ossements humains.

« Averti de cette découverte, M. des Cars fit cesser les travaux et en avertit immédiatement le Secrétaire de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, qui, par l'intermédiaire de M. Harant, agent-voyer d'arron-

« dissement, recevait également de M. Guillaume, agent-
« voyer cantonal, annonce de l'événement.

« Accompagné de M. Harant, je me rendis dimanche
« dernier sur les lieux, et nous pûmes constater qu'avant
« l'interruption des travaux, le plus grand nombre des
« cadavres qui se trouvaient dans cette sépulture avaient été
« exhumés. Déjà cent quarante-deux têtes étaient rangées le
« long d'un talus et les ossements rejetés en tas pêle-mêle
« auprès de la fosse d'où ils avaient été extraits ; cependant,
« comme l'exhumation d'après l'ordre du propriétaire avait
« été suspendue, nous pûmes faire découvrir encore quelques
« squelettes, et en opérant avec soins et ménagements, cons-
« tater leurs positions.

« La grotte sous laquelle se trouvait cet ossuaire est creusée
« dans le tuf friable qui, dans toute la vallée de l'Ourcq,
« forme une des assises des deux collines au milieu desquelles
« coule la rivière ; elle ressemble à toutes celles que l'on
« voit encore en grand nombre, dans les vallées des arron-
« dissements de Laon, Soissons et Château-Thierry. Toutes
« ces grottes sont présumées avoir été creusées par les
« hommes des âges préhistoriques dans la portion la plus
« tendre du calcaire grossier qui compose la plus grande
« partie de l'étage géologique de ces pays.

« La grotte de Vichel qui vient d'être fouillée n'est pas
« complète ; une partie de plafond et l'entrée en ont été
« effondrées, en sorte qu'aujourd'hui, elle ne présente plus
« qu'une cavité de deux mètres de profondeur sur deux
« mètres quarante centimètres de largeur ; mais en tenant
« compte de la partie de la roche qui s'est écroulée en avant
« de l'ouverture actuelle, on voit que la grotte, lorsqu'elle
« était entière, avait au moins quatre mètres de profondeur.

« C'est dans cet étroit espace et à peine recouvert par
« quatre-vingts centimètres de terre qu'avaient été entassés
« environ deux cents cadavres de tout âge et de tout sexe,
« dans un ordre régulier ; les têtes adossées aux parois et les
« pieds tournés vers le centre, par rangées les unes au-dessus

« des autres, au nombre de sept ou huit; quelques corps
« cependant paraissent avoir été mis un peu de travers.

« Sous chaque tête se trouvait une pierre plate non taillée
« de trente à quarante centimètres carrés et telles qu'on en
« trouve en quantité dans les strates supérieures du calcaire
« grossier.

« Sur les premiers squelettes et à la partie supérieure de
« cet ossuaire, les ouvriers avaient trouvé avant mon arrivée,
« 1° un magnifique couteau en silex blond, très-fin de taille,
« façonné par petits éclats et long de vingt et un centimètres;
« 2° un autre couteau en silex bleu, veiné de blanc, long de
« vingt centimètres, très-tranchant, formé d'un seul éclat;
« 3° une hache en pierre polie, emmanchée dans une corne
« de cerf percée pour y introduire le manche; 4° une hache
« en corne de cerf; 5° un percuteur en silex blond veiné de
« bleu; 6° une emmanchure en corne de cerf, à laquelle
« manquait la hache.

« Mais il y a lieu de présumer qu'une hache en pierre
« polie que j'ai achetée le soir même de ma visite à un enfant
« qui m'a dit l'avoir trouvée dans la terre près de la fosse,
« appartient à cette emmanchure.

« Pendant la fouille opérée sous mes yeux, ont été
« encore trouvés : deux petits grattoirs en silex, un
« très-petit fragment de poterie noirâtre et une mâchoire
« d'un herbivore qu'un berger présent m'a dit appartenir à
« un agneau : si l'animal était entier, ses ossements au-
« ront été mêlés avec ceux qui, avant mon arrivée, ont été
« mélangés.

« Sur le sol de l'excavation où reposaient les corps, je n'ai
« remarqué aucune trace de foyer. Ces investigations parais-
« sant suffisantes, nous avons, M. Harant et moi, fait réserver
« sans fouiller davantage un coin de la sépulture, pour le
« cas où l'on voudrait par la suite se livrer à de nouvelles
« observations.

« Peut-être arriverait-on à déterminer si cet ossuaire a été
« causé par l'ensevelissement régulier que la mort amène

« journallement ou s'il n'est pas la suite d'un massacre ou
« d'un combat; j'opinerais pour cette dernière hypothèse.

« D'après M. Manichon, médecin à Oulchy-le-Château, qui
« m'accompagnait, les crânes et les ossements de cette sépul-
« ture ne diffèrent en rien de ceux de notre race actuelle ou
« race caucasique ; cependant j'ai fait mettre de côté et je
« tiens à la disposition du Comité ou de la Société anthropo-
« lagique qu'il me désignera quelques crânes que j'ai choisis
« parmi les mieux conservés. Beaucoup, en effet, étaient
« très-friables et maniés sans précaution par les curieux qui
« les premiers s'étaient présentés, avaient été brisés et mis
« en morceaux.

« M. Manichon m'a fait observer une particularité : un
« humérus droit présentant les traces d'une fracture dont la
« réduction avait été convenablement opérée ; ce qui suppo-
« sait, m'a-t-il dit, un traitement raisonné et la nécessité de
« l'immobilité du bras pendant le traitement.

« Tel est le résultat matériel de la découverte de Vichel ;
« quant aux inductions à en tirer, elles me paraissent toutes
« naturelles et à cet égard permettez-moi de me citer moi-
« même.

« Dans un travail que je présentais en 1873 à la Société
« archéologique de Château-Thierry, à propos des grottes
« préhistoriques du village de Jouaignes, m'étendant sur les
« grottes, creuttes ou boves (tels sont les noms qu'on leur
« donne dans les différentes parties du département de
« l'Aisne) que l'on rencontre en si grand nombre dans les
« vallées du Laonnois, du Soissonnais et dans plusieurs
« parties de l'arrondissement de Château-Thierry, je disais
« qu'elles étaient évidemment les restes d'anciennes habi-
« tations des hommes de l'âge de pierre, et que si l'on y
« pratiquait des fouilles comme on l'a fait pour les cavernes
« naturelles du Midi et de la Belgique, on y trouverait des
« preuves à l'appui de mon opinion, opinion du reste qui
« était partagée par les Sociétés de Laon et de Soissons, avec
« lesquelles je visitais, en 1872, les grottes de Comin, Paissy,

« Gény et Pargnan (Aisne). M. Fleury, dans une série d'articles de journaux publiés en 1872 et 1873 et dans son premier volume des Antiquités du département de l'Aisne en cours de publication, a développé très-longuement cette thèse à laquelle aucune découverte d'objets mobiliers n'avait apporté jusqu'à ce jour de preuves sérieuses ; aujourd'hui la découverte de Vichel ne laisse plus subsister aucun doute, puisqu'elle n'a mis au jour que du silex et des instruments de l'âge de pierre.

« La grotte de Vichel appartient donc à l'âge de la pierre polie ; les haches qui y ont été trouvées dans une sépulture vierge en sont la preuve. Les pierres plates posées sous les têtes ont déjà été trouvées ailleurs dans des sépultures de la même époque ; les armes et les silex déposés sur les cadavres sont les hommages religieux d'un culte dont on retrouve les traces dans toutes les sépultures des temps anciens ; l'agneau dont un reste a été retrouvé tient peut-être également, comme victime d'un sacrifice ou d'un repas funéraire, aux rites mortuaires de ces époques reculées. Tout cela a déjà été étudié ; je ne m'étendrai donc pas davantage sur cette matière déjà si connue par des travaux antérieurs ; mais je terminerai en concluant, que puisque la grotte de Vichel est identique comme position et construction à toutes celles qui sont répandues sur les flancs du calcaire grossier du terrain soissonnais, c'est que celles-ci appartiennent, comme celle de Vichel, au moins à l'âge de la pierre polie et qu'elles ont été creusées par les mêmes moyens et avec les mêmes instruments.

« Quelques personnes, mon collègue M. Harant surtout, ont prétendu que la plupart de ces grottes pouvaient remonter à une époque beaucoup plus reculée ; M. Fleury lui-même s'est posé cette question.

« Comme beaucoup d'entre elles sont effondrées et recouvertes par des terrains éboulés et des alluvions modernes, ils ont prétendu qu'un certain nombre de ces grottes pouvaient remonter à l'époque de l'âge du mammoth et

« précéder l'époque glaciaire, à la suite de laquelle elles
« auraient été recouvertes par les débris entraînés par les
« eaux après la fonte des glaces ; la vérité est qu'il existe des
« restes de grottes creusées dans les calcaires, aujourd'hui
« recouvertes par les terres des alluvions modernes ; mais
« jusqu'à ce qu'elles aient été fouillées, ce qui ne pourrait
« se faire qu'à grands frais, contentons-nous de la preuve
« acquise aujourd'hui, en attendant qu'un hazard heureux
« ou des recherches intelligentes nous aient mis à même de
« résoudre la question.

« A l'appui du présent rapport, je joins mon travail de
« 1872 sur les grottes de Jouaignes et quelques dessins faits
« par moi sur les lieux qui pourront servir à éclairer le
« Comité sur l'importance de la découverte de Vichel. »

Deux jours après l'envoi de ce rapport, le 9 décembre, M. le D^r Lagneau, membre de la Société d'anthropologie de Paris, sur l'invitation de notre collègue, M. Bigorgne, se rendait à Vichel et guidé par M. Guillaume, agent voyer cantonal, visitait la grotte et en faisait fouiller la partie antérieure de droite, que nous avions réservée intacte pour la laisser vierge aux explorations des savants parisiens dont nous avions provoqué la visite.

M. Lagneau, dans la séance du 5 janvier 1878, rendait compte de son excursion à la Société d'anthropologie de Paris et son rapport vient confirmer, dans tous les points importants, l'opinion que j'avais émise sur cette intéressante sépulture.

Le seul point sur lequel nous différons, c'est qu'il pense que les corps ont été rangés dans une position accroupie, assis chacun sur une petite dalle irrégulière, la région dorsale appuyée contre la paroi latérale et que, lorsqu'il était besoin de trouver place pour de nouveaux cadavres de la famille ou de la petite peuplade habitant la localité, on refoulait, plus ou moins pêle-mêle, vers le fond de la grotte les ossements des cadavres antérieurement déposés.

Cela est parfaitement possible ; mais si, comme le pense M. Lagneau, les cadavres ont été repoussés pêle-mêle, quand

on introduisait un nouveau corps dans la grotte, comment a-t-il pu voir qu'ils étaient accroupis ? M. Harant et moi avons, au contraire, parfaitement constaté, sur les corps qui avaient été réservés après l'interruption des travaux des premiers ouvriers, la position étendue ci-dessus décrite.

M. Lagneau pense encore que les ensevelissements ont été successifs et j'émettais l'opinion qu'ils avaient pu être le fait d'une seule opération, après un combat ou un massacre. Voici du reste ce qui m'a fait émettre cette supposition.

Les armes que les hommes de cette époque avaient l'habitude de déposer dans les tombes se sont trouvées ici en bien petite quantité : trois haches en pierre seulement pour deux cents cadavres ; j'ai donc été autorisé à penser que l'ensevelissement ayant été collectif, une seule offrande avait été faite pour toutes les victimes, et, en effet, ces haches ont été trouvées sur le sommet du monceau d'ossements.

Si l'ensevelissement avait été successif, des haches, au moins une pour chaque guerrier, auraient été trouvées avec leurs restes et je le répète, il n'en existait que trois.

M. Lagneau donne ensuite des détails techniques sur le volume des crânes qu'il a recueillis à Vichel ; je crois utile de les consigner ici.

Cette grotte, dit M. Lagneau, est assez comparable à la grotte qu'avec M. Broca et M. Bourgeois nous visitâmes, il y a quatorze ans, à Orrouy, près de Crépy-en-Valois, dans le département de l'Oise (1), à environ une dizaine de lieues ou 4 myriamètres de Nanteuil-Vichel.

Les dix crânes présentés actuellement à la Société sont généralement assez volumineux. Leur circonférence horizontale varie de 495 à 535 millimètres. Leur indice céphalique moyen est de $\frac{76.66}{100}$, indice de sous-dolichocéphalie. Sur ces dix crânes, quatre sont de vrais dolichocépales avec des indices de $\frac{72.53}{100}$, $\frac{73.33}{100}$, $\frac{73.82}{100}$, $\frac{75.00}{100}$; trois sont sous-dolichocé-

(1) *Bull. de la Soc. d'anthrop.*, 1^{re} série, t. V, p. 56, 718, 4864.

phales avec des indices de $\frac{75.27}{100}$, $\frac{76.11}{100}$, $\frac{77.77}{100}$; deux sont mésaticéphales, avec des indices de $\frac{79.44}{100}$, $\frac{80.00}{100}$; un seul est sousbrachycéphale avec un indice de $\frac{83.33}{100}$.

Sachant que, selon M. Broca, en général les variations des indices céphaliques des individus de même race peuvent atteindre dix centièmes et que, suivant MM. Hovelacque et Topinard, ces variations, chez certaines races parfaitement pures, sont notablement moindres (1), lorsqu'on remarque que les indices céphaliques des dix crânes de la grotte de Vichel varient de $\frac{72.53}{100}$ à $\frac{83.33}{100}$, soit de $\frac{10.80}{100}$, on est amené à penser que la peuplade qui déposait ses morts dans cette sépulture était assez pure, mais, cependant, comprenait quelques individus de race mêlée. Or, en voyant cette grande prédominance des dolichocéphales et des sous-dolichocéphales, on peut regarder cette ancienne peuplade comme ayant été sur la limite de la dolichocéphalie et de la sous-dolichocéphalie avec un indice céphalique un peu inférieur à l'indice céphalique moyen précédemment indiqué de $\frac{76.66}{100}$, la présence d'un crâne sous-brachycéphale et de deux mésaticéphales semblant indiquer l'immixtion d'un type sous-brachycéphale. Les mesures prises sur les nombreux crânes de cette grotte recueillis par la Société d'archéologie de Château-Thierry pourraient d'ailleurs modifier notablement les données précédentes.

Quant aux dix crânes que je présente actuellement, ils semblent, pour la plupart, offrir un développement pariéto-occipital assez considérable, comparativement à la région frontale modérément développée.

Sur un seul de ces crânes, principalement du côté gauche,

(1) *Bull. de la Soc. d'anthrop.*, 2^e série, t. IX, p. 398, 1875.

on observe une légère dépression occipito-pariétale sus-mastoïdienne, qui rappelle celle signalée par M. Broca sur les crânes d'Orrouy.

Sur un de ces crânes, la suture bipariétale est extrêmement compliquée.

Un seul de ces crânes présente la suture médiane frontale, les bosses frontales étant d'ailleurs peu développées. Or, cette suture existait sur deux des quatre crânes plus récents, de l'époque mérovingienne, recueillis à Chouy (1), localité située à 2 ou 3 kilomètres de Nanteuil-Vichel.

Enfin, sur l'un des crânes de Nanteuil-Vichel, une curieuse et très-singulière destruction serpentineuse de la table externe du coronal mérite d'attirer l'attention.

Les dents de nombreux fragments de maxillaires sont usées à plat, comme on l'observe ordinairement à l'époque de la pierre polie.

Un fémur de 46 centimètres de longueur, de 37 millimètres de diamètre antéro-postérieur minimum ou d'épaisseur minima, et de 30 millimètres de largeur minima, paraît avoir appartenu à un homme fort, de taille moyenne. Outre le volume considérable de l'os, la saillie de la ligne âpre rappelle le fémur à colonne de la race de Cro-Magnon (2).

Un tibia, et surtout la diaphyse d'un autre tibia ayant, au niveau du trou nourricier, 41 millimètres de diamètre antéro-postérieur et 26 millimètres de diamètre bilatéral, par leur aplatissement, par leur platycnémie, rappellent non-seulement les ossements découverts par M. Busk à Gibraltar, non-seulement ceux de Cro-Magnon, mais aussi ceux de l'allée couverte de Chamant près de Senlis, région éloignée de Nanteuil-Vichel d'environ 6 myriamètres, où M. Broca et moi avons eu pour la première fois l'occasion d'observer cette conformation ostéologique (3).

(1) *Bull. de la Soc. d'anthrop.*, 1^{re} série, t. VI, p. 496, 1865.

(2) *Id. ibid.*, 2^e série, t. III, p. 362, 1868.

(3) *Id. ibid.*, 1^{re} série, t. V, p. 644, 1864.

Après avoir fait remarquer que la conformation dolichocéphale, l'épaisseur et la saillie de la ligne âpre du fémur, la platycnémie des tibias rappellent la race de Cro-Magnon, ainsi que les sous-dolichocéphales néolithiques de Chamant, il est bon de faire observer qu'un humérus trouvé à Nanteuil-Vichel présente une large perforation de la fosse olécraniennne, caractère observé à Orrouy et à Chamant, mais beaucoup plus fréquent dans cette première sépulture, ainsi que l'a fait observer M. Broca (1).

Vous voyez, Messieurs, par le soin minutieux qu'a pris M. Lagneau de mesurer les crânes de Vichel, quelle importance la Société anthropologique de Paris attache à la découverte de Vichel et elle n'est pas la seule qui s'en soit émue. M. Alexandre Bertrand, conservateur du Musée de Saint-Germain, l'un de nos savants les plus autorisés pour l'étude des âges préhistoriques et dont vous avez pu apprécier l'extrême obligeance, lors de notre grande excursion au Musée de Saint-Germain, prenait ses dispositions pour visiter la grotte, mais, m'écrivait-il, puisque M. le Dr Lagneau a déjà fait la fouille à laquelle je désirais assister, je ne vois plus d'opportunité à me rendre à Nanteuil-Vichel. Il ajoutait en termes fort gracieux pour moi et que j'attribue à son urbanité : « Votre rapport, du reste, est très-clair et ne donne prise à aucune critique ; je n'ai donc pas besoin de le contrôler. Je ne serais allé à Vichel que pour mon instruction particulière. »

Toutefois, je dois rectifier sur un point mon rapport du 7 décembre 1877. La tête d'animal trouvée dans la grotte, que sur la foi de l'assertion d'un berger, présent à la fouille, j'indiquais appartenir à un agneau, est une tête de blaireau.

Bruyérin (*De re cibariâ*, lib. XIII), dit qu'on regarde la chair du blaireau comme un excellent mets et que cet animal fait son terrier dans les lieux sablonneux et se nourrit de

(1) *Loc. cit.*, p. 640.

cadavres. Celui trouvé à Vichel a-t-il contribué au repas funéraire ou avait-il fait son trou plus tard dans la grotte ? Je ne présente cette observation que pour être aussi complet que possible.

J'ai conservé cette tête ainsi qu'une dizaine des têtes humaines appartenant aux squelettes de Vichel ; elles pourront servir aux observations que l'on voudrait faire par la suite sur la race qui se trouvait dans nos cantons à l'époque si reculée de leur ensevelissement.

Enfin, Messieurs, je crois devoir terminer en adressant au nom de notre Société tout entière, nos remerciements les plus empressés à M. le comte des Cars, pour la bonne grâce avec laquelle il s'est empressé de nous prévenir de la découverte et de mettre son garde et ses ouvriers à notre disposition.

Puisse ce témoignage public de notre reconnaissance engager tous les propriétaires à suivre en pareil cas son exemple.

BARBEY,

*Correspondant du Ministère de l'Instruction publique
pour les travaux historiques.*

